

# Appel à candidature 2019

# dans le cadre de l’amplification du partenariat soignant-soigné : patient/usager acteur



1. **Contexte de l’appel à candidature**

Le Projet Régional de Santé 2018-2022, dans le thème « place et droits des usagers », considérant l’engagement des usagers-patients à tous les niveaux du système de santé comme un levier essentiel pour l’amélioration de celui-ci, entend favoriser les actions visant à donner au patient les moyens de co construire son parcours de santé en l’incitant à participer aux décisions qui le concernent et à interagir en synergie avec les soignants.

Le PRS précise qu’une attention particulière sera portée afin que les projets soient aussi déclinés auprès des populations ayant généralement un accès plus difficile au système de santé afin de ne pas aggraver les inégalités de santé déjà fortes dans notre région.

Pour favoriser cette implication, le Fonds d’Intervention Régional (FIR), dont l’une des missions est de développer la démocratie sanitaire, sera mobilisé. C’est ainsi que sur l’enveloppe 2019, l’ARS Occitanie a décidé de favoriser et soutenir financièrement des initiatives susceptibles de répondre aux objectifs définis ci-après.

Les projets soutenus seront mis en œuvre dans la région Occitanie.

1. **Objet de l’appel à candidature**

L’objectif de cet appel à candidature est de soutenir et de renforcer le partenariat soignant-soigné et donner ainsi la possibilité à l’usager d’être acteur de sa santé. L’implication favorise un partage de valeurs entre soignant et soigné qui concourent à l’établissement de la confiance et la qualité des soins mais également à la qualité de vie au travail des professionnels.

1. **Périmètre de l’appel à candidature**

**III.a Les orientations prioritaires**

Il s’agit d’impulser et/ou soutenir des initiatives en Occitanie répondant aux objectifs suivants, qui ne sont pas exhaustifs :

* D’accroitre la connaissance et la compréhension des patients concernant les prises en charge qui leur sont proposées dans le but de contribuer à établir une relation soignant-soigné de qualité.

Et

* De rendre les usagers/patients aptes à mieux comprendre et agir en ce qui concerne leur propre santé en acteurs conscients et en partenaires des intervenants de la santé.

Ces actions peuvent faire appel à des patients-partenaires.

Les projets retenus pourront être mis en œuvre à différents échelons géographiques.



**III.b Les promoteurs éligibles**

Sont éligibles :

* Les associations, fondations et structures exerçant leurs activités dans le domaine de la santé (associations de patients et d’usagers, organisations professionnelles,…)
* Les professionnels de santé exerçant une activité libérale ou salariée en ville, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre de regroupements, Maisons de Santé Pluriprofessionnelle - MSP, Equipes de Soins Primaires - ESP, centres de santé, Communauté Professionnelles Territoriales de Santé – CPTS) ainsi que dans les dispositifs d’appui (Plateforme Territoriales d’Appui – PTA, réseaux).
* Les professionnels de santé exerçant en établissement sanitaire ou médico-social

**III.c Nature des projets pouvant être retenus**

Les projets proposés devront être co-construits entre usagers et intervenants en santé de la structure concernée

Les modalités de cette co-construction pouvant prendre des formes variées  devront être clairement explicitées dans la réponse à l’appel à candidatures.

Les projets peuvent être déjà réalisés, en cours de réalisation ou à l’état de conception.

Les projets s doivent d’emblée prévoir des modalités d’évaluation

Les projets ne doivent pas être de nature commerciale.

1. **Critères de sélection**

Seront priorisés les projets innovants, méthodologiquement rigoureux et dont les modalités d’évaluation de l’impact sont prévues.

En plus de l’adéquation aux objectifs énoncés ci-dessus, le choix portera préférentiellement sur les projets respectant au mieux les critères suivants :

* Co-construction avec les usagers
* Caractère innovant : le projet doit apporter une réelle nouveauté, ou au minimum apporter une nouvelle dimension à des actions antérieures.
* Rigueur méthodologique : le projet devra présenter clairement ses finalités et apports concernant la relation soignant-soigné et l’évolution de positionnement de l’usager/patient en tant qu’acteur, proposer une méthode de réalisation permettant des garanties réelles de résultats et exposer un calendrier réaliste qui devra s’inscrire dans un délai de 24 mois.
* Evaluation : le projet doit prévoir les modalités d’évaluation de son efficacité et de son impact.
* Transposabilité et/ou généralisation possible vers d’autres populations de patients

Les dossiers déposés seront analysés par des représentants professionnels et usagers du comité régional d’impulsion et d’analyse du partenariat en santé (CRIAPS) ainsi que par des représentants de l’ARS.

Au vu de cette appréciation, le Directeur Général de l’ARS rendra la décision finale.

1. **Décision et financement**

**V.a Financement**

Une subvention pouvant atteindre 15000 euros au maximum sera attribuée à chacune des 5 candidatures sélectionnées et une valorisation de la démarche sera réalisée, notamment par la mise en ligne de la candidature sur le site internet et le réseau social de l’ARS Occitanie.

Les projets sélectionnés feront l’objet d’un accompagnement financier pour leur déploiement sur une durée maximale de 2 ans et seront financés via le FIR, sans possibilité d’avenant pour un financement complémentaire de la part de l’ARS.

Ne sont pas éligibles à la part financée par l’ARS les frais de fonctionnement pérennes tels que les frais de structures.

**V.b Suivi**

Le bénéficiaire s’engage à informer régulièrement l’ARS de l’avancement du projet selon un calendrier programmé entre la structure et l’ARS. A minima seront réalisés un point d’étape tous les 6 mois et un rapport d’activité annuel comportant les résultats de l’évaluation.

Le bénéficiaire s’engage au terme du projet à remettre à l’ARS un compte rendu financier reprenant le suivi et l’exécution des crédits liés au projet.

**V.c Engagement**

Le porteur de projet s’engage à :

* mentionner le soutien de l’ARS dans toute publication et/ou communication relative au projet
* utiliser la totalité de la somme allouée au service du projet retenu
* restituer sans délai les financements non utilisés à l’agent comptable de l’ARS
* élaborer un rapport d’activité.

1. **Modalités de réponse et calendrier**

* *Composition du dossier de candidature*

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site de l’ARS

<https://www.occitanie.ars.sante.fr>

Ce dossier contient le présent document ainsi que le formulaire de candidature et les consignes de remplissage.

* *Modalités de dépôt*

Le formulaire complété (5 pages maximum) sera adressé en version dématérialisée par courriel uniquement à l'adresse suivante :

[ARS-OC-DUAJ-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr](mailto:ARS-OC-DUAJ-DEMOCRATIE-SANITAIRE@ars.sante.fr)

Les annexes seront jointes sous fichier *.zip.*

* *Calendrier* :

Date limite de réception des candidatures :

**15 octobre 2019 à minuit**

Date de décision du Directeur Général de l’ARS, après avis du comité de sélection :

**15 novembre 2019**

Information des candidats **à compter du 18 novembre 2019**

* *Contact*

Pour tout renseignement complémentaire, s’adresser à

ars-oc-duaj-democratie-sanitaire[@ars.sante.fr](mailto:catherine.bouget@ars.sante.fr)

Référent : Carole Laporte 🕿 04 67 07 20 11

# Dossier de candidature

# « Amplification du partenariat soignant-soigné : patient/usager acteur »

Se référer au document « Consignes de remplissage »

*Identification du(des) porteur(s) de l’initiative*

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la structure  Adresse postale |  |
| Nom de la personne représentant la structure déposant le dossier  Fonction  Téléphone  Mail |  |
| Nom du contact  Fonction  Téléphone  Mail |  |

|  |
| --- |
| **Intitulé de votre initiative** |
| **Quels objectifs poursuivez-vous ?** |
| **Description succincte** |

|  |
| --- |
| **Public bénéficiaire** |

|  |
| --- |
| **Territoire de mise en œuvre et zone géographique couverte** |

|  |
| --- |
| **Plan de communication** |

|  |
| --- |
| **Principaux partenaires** |

|  |
| --- |
| **Coût global** |
| **Source(s) de financement** |
| **Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ?**  OUI ❑ NON ❑  Si oui, à combien s’élève-t-elle ? |

|  |
| --- |
| **Calendrier**  Initiative déjà mise en œuvre OUI ❑ NON ❑  Si oui : Date de mise en œuvre :  Si non, calendrier prévisionnel |

|  |
| --- |
| **Méthode d’évaluation et indicateurs choisis aux regards de vos objectifs** |

|  |
| --- |
| Lister les annexes en les numérotant et les joindre en PJ sous fichier *.zip* :   1. Evaluation / bilan   Si besoin rajouter annexe. |

|  |
| --- |
| Signature du représentant et cachet de la structure |

**- Le dossier ne doit pas excéder 5 pages-**

**Date limite de réception des candidatures :**

**15 octobre 2019**